Vous méritez d'être entendu. Le programme Calliope est là pour vous accompagner dans votre parcours de témoignage.

CALLIOPE

Programme d'accompagnement
de la parole des victimes en justice

Qu'est ce que le programme Calliope ?

Le programme Calliope est un **protocole d'accompagnement** de la parole des victimes en justice. Adapté du programme Témoin Enfant et Témoin Vulnérable crée par le Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de l'Outaouais (Québec), il vise à favoriser un **témoignage solide** et une **expérience judiciaire positive.**

L'essentiel du programme :

Pour qui ?

Les personnes mineures ou majeures en état de vulnérabilité ayant été victimes ou témoins de violences, devant être entendues par la justice.

Pourquoi ?

- Renforcer les compétences essentielles au témoignage ;
- Travailler sur les craintes à l'idée d'aller témoigner ;
- Familiariser avec le système judiciaire ;
- Renforcer la confiance en soi et aborder sereinement le témoignage.

Dans quel cadre ?

Cette intervention cible les personnes devant être entendues par la justice, qu'elle soit civile ou pénale :

Dans le cadre d'une enquête/instruction
- Confrontation
- Audition

Dans le cadre d'une audience
- Cour d'Assises, Cour Criminelle Départementale, Tribunal Correctionnel
- Juge aux Affaires Familiales
- Juge des Enfants

Comment ?

- Un protocole structuré
- Conduit par un intervenant formé au programme
- Qui comprend 5 à 7 rencontres
- Travail des compétences utiles au témoignage
- Utilise des outils adaptés
- Offre un soutien aux parents/ accompagnants

NB : Les faits ne sont jamais mentionnés.

L'accompagnement et ses outils sont proposés gratuitement grâce au soutien du groupe Kering.

sec.calliope@alexisdanan.org
https://alexisdanan.org/

Sur rendez-vous, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Rennes : 07.65.23.36.63.
Saint-Malo : 06.60.53.25.47.
Saint-Brieuc : 06.99.50.09.43.
A venir : Brest.